

# POULETS DE CHAIR BIO SUR LES FRICHES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

Cet atelier n'est pas directement dépendant de la qualité agronomique des sols, c'est pourquoi il permettrait de valoriser les friches viticoles du Beaujolais. D'autant plus que cette activité peut être conduite sur de petites surfaces (5 ha maximum pour les plus gros élevages, sans compter les surfaces nécessaires à l'alimentation des poulets), ce qui caractérise également le morcellement des friches. Bien que les parcours puissent être en légère pente, l'installation d'un bâtiment nécessite en revanche une surface plate.

## ETAPES DE L'ELEVAGE

### Réception des poussins

Privilégier les races à croissance lente : compter un minimum de 8 l j avant l'abattage.

### Démarrage du lot (0-28 j)

*Eventuelle mise en poussinière jusqu'à 3 semaines*

Quantité d'aliments ingérés pour la période : 1

kg d'aliments « démarrage »

### Croissance et finition (4<sup>ème</sup> à 16<sup>ème</sup> semaine)

Quantité d'aliments ingérés pour la période : 10

à 11 kg d'aliments « poulet unique »

### Enlèvement

Prévoir un mois pour l'abattage pour étaler les ventes

### Vide sanitaire

Parcours : 2 mois

Bâtiment : 4 semaines (enlever la litière, dépoussiérer le bâtiment et désinfecter).

## ALIMENTATION

L'idéal est d'être autonome au niveau alimentaire sur sa ferme. La priorité est néanmoins d'obtenir un aliment équilibré pour assurer la bonne croissance du poulet et ce n'est pas si simple à fabriquer soi-même.

Pour fabriquer son propre aliment, privilégier le **blé tendre, triticale et l'avoine**. Il vaut mieux éviter le seigle et l'orge qui ont des propriétés anti-nutritionnelles pour les poulets. La **féverole** et le **pois** sont des protéagineux qui conviennent aux poulets sous forme de broyât et présentent l'avantage d'être cultivables dans le Beaujolais. Cependant, les **tourteaux** (soja, tournesol, colza...) seront difficilement disponibles localement.

Il est aussi possible d'acheter son aliment localement (à Moulin Marion par exemple).

De l'**eau** salubre doit toujours être à disposition des poulets. Une attention particulière doit être portée à leur consommation : s'ils ne boivent pas suffisamment, l'eau est peut-être contaminée et des contrôles réguliers doivent être effectués.

## REGLEMENTATION

- Aliments issus de l'AB (sur la ferme de préférence)

- Dérogation sur 5% d'aliments conventionnels si indisponibilité en AB (sur 12 mois) pour aliments riches en protéines (concentrés protéiques, gluten de maïs, protéines de pommes de terre, soja toastés ou extrudés, tourteaux d'oléagineux).

- Jusqu'à 20% d'aliments en conversion C1 autoproduits mais considérés comme conventionnels si achetés à l'extérieur de la ferme

- 100% C2 autoproduits et jusqu'à 30% achetés

- Accès à de l'herbe quotidiennement (parcours ou fourrages grossiers quand les poulets ne sortent pas).

## QUELQUES REPERES

En moyenne, un élevage de poulets de chair bio met en place 12 000 poulets/an en circuits longs, mais il faut noter que la majorité des élevages pratiquent la vente directe (700 à 2 000 poulets/an selon leur niveau de diversification (en volaille ou autres productions)).



Exemple de parcours en agroforesterie pour les poulets de chair qui profitent de l'ombre des arbres. Photo : [www.missionbocage.fr](http://www.missionbocage.fr)

## LE PARCOURS

La plus grosse contrainte est la présence de prédateurs. Le parcours doit donc impérativement être clôturé (par un fil électrique par exemple) pour assurer la protection des poulets ce qui présente l'avantage de ne pas avoir à fermer les bâtiments. Aussi, les zones proches du bâtiment sont naturellement privilégiées par les animaux, il faut donc les inciter à aller ailleurs. Les parcours sont propices à l'agroforesterie : les arbustes et arbres constituent des zones abris pour les poulets. En effet, ils fournissent de l'ombre, constituent des repères et protègent les volailles du vent et des rapaces. En occupant les zones arborées, les poulets vont pouvoir s'éloigner des bâtiments et profiter de l'intégralité du parcours.

Possibilité d'avoir accès à une subvention via un diagnostic d'autonomie alimentaire (ouvert à tous mais montant plus important en bio)  
Conditions : être déjà installé  
Se renseigner auprès de l'ARDAB

## BÂTIMENT

**Bâtiments fixes** : permet l'automatisation des tâches

**Bâtiments mobiles**: déplaçable autour d'un axe (silo, arrivée d'eau et gaz pas toujours déplaçables). Coût : 30 m<sup>2</sup> = 7 500 € ; 90 m<sup>2</sup> = 13 000 €

### Poussinière possible

- Espace isolé pour les 4/6 premières semaines de vie des animaux
- Penser au vide sanitaire
- Compter 1 m<sup>2</sup>/30 poussins

### Isolation et chauffage

- Observation des animaux : uniformément répartis (chauffage homogène)
- Température à adapter à l'âge de l'animal (références en bas de page)

### Aération

- Ouverture sur les côtés
- Echappement dans la toiture
- Eviter les courants d'air
- Observation des animaux pour déduire la convenance de l'aération
  - Voies respiratoires et yeux irrités témoignent d'une sous-ventilation

- Plumes sales et collées : mauvaise évacuation de la vapeur d'eau

**Litière** : 5 cm d'épaisseur, elle doit occuper au moins 1/3 de la surface au sol du bâtiment

### Nourriture

- La taille et la hauteur des mangeoires doivent être adaptées à l'âge du poulet
- Prévoir un silo pour distribution automatisée
- Les abreuvoirs doivent être à l'intérieur des bâtiments ou bien à l'extérieur s'il existe un toit de table pour protéger l'eau de la faune étrangère



ITAB

Mangeoire adaptée à la taille de l'animal

## FILIERES

### Abattoirs pour volailles certifiés bio proche :

- ESAT de Crémeaux (42) (80 km ouest Villefranche)
- Bourg-en-Bresse (01) (60 km NE Villefranche)

### Tueries à la ferme :

- Volume max de 50 poulets/j (10 000/an)
- Poulets provenant de la ferme-même uniquement
- A déclarer auprès de la direction départementale des services vétérinaires (DDPP)
- Consommation personnelle ou vente directe
- 42 000 € d'investissement (avec chambre froide)

### Atelier de découpe :

- Compter 500€/m<sup>2</sup> d'investissement + 4000 € pour le matériel
- Si seulement découpe à la ferme : respecter la chaîne du froid depuis l'abattoir (prévoir chambre froide)

- Des poussins de 3 jours maximum peuvent provenir d'une exploitation conventionnelle
- 4 800 poulets max/bât (480 m<sup>2</sup> avec matériel)
- Plus d'1/3 ne doit pas être composé de grilles ou caillebotis
- Trappes : 4 m d'ouverture/100 m<sup>2</sup> de bâtiment
- Accès plein air pendant 1/3 de la vie du poulet minimum
- Densité bâtiment mobile : 16 poulets/m<sup>2</sup> + 2,5 m<sup>2</sup>/tête de parcours
- Densité bâtiment fixe : 10 poulets/m<sup>2</sup> + 4 m<sup>2</sup>/tête de parcours
- Les effluents doivent être restitués sur des terres en AB

## DEMANDE

### Estimation :

Pour couvrir la demande en poulets bio de la population du Beaujolais viticole, il faudrait : 32 000 kg de poulets/an (environ 18 800 poulets) soit 36 ha (Alimentation + parcours).

*Calcul réalisé à partir d'une consommation de 17kg de poulet par habitant par an dont 1.2% en bio (estimation basse à partir des chiffres nationaux des abattoirs, la vente directe liée aux tueries n'est pas prise en compte)*

### Débouchés (recensement 2016)

Le magasin Saveur Nature recherche du poulet découpé sous vide. Les marchés de Villefranche et du Bois d'Oingt, ainsi que l'AMAP Biosol (Villefranche) proposent de la volaille ne provenant pas du Beaujolais viticole. Dans une optique d'approvisionnement en produits bio et locaux, il y a donc potentiellement de la demande. De même pour AMAP'OM (Marcilly d'Azergues) qui s'approvisionne en volailles conventionnelles en dehors du Beaujolais viticole. Il existe une demande avérée à l'AMAP'Ouilles (St Etienne des Ouillières) en volailles bio et locales.

Sur Rhône et Loire, la demande en poulets découpés est très importante dans de nombreux circuits : magasins, restaurants,... Il faut toutefois prendre en compte le temps de travail supplémentaire et la valorisation des sous produits. Le prix doit aussi être en adéquation.

La demande est également très importante en circuits longs.

Photo: www.leyzine.com



Bâtiment mobile et parcours

## REFERENCES

Produire du poulet de chair en AB – Techn'ITAB, Cahier technique, avril 2009

Alimentation des volailles : équilibrer l'énergie et les protéines de sa ration, Les fiches techniques du réseau GAB-FRAB

La gestion des parcours en poules et poulets bio – S. Lubac, ITAVI

Les filières avicoles biologiques, Agence Bio/OC

Produire des volailles de chair en bio – C. Nayet, Chambre d'agriculture de Rhône Alpes

Bâtiments « mobiles » en volailles bio – C. Nayet, Chambre d'agriculture de Rhône Alpes

Indicateurs techniques et économiques en poulets de chair bio – C. Nayet, Chambre d'agriculture de Rhône Alpes

Guide pratique élevage volaille – ECOCERT



**ARDAB** - Association du Rhône et de la Loire pour le Développement de l'Agriculture Biologique

Bérénice Bois : berenice-ardab@corabio.org / 06 38 82 65 06

